

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 AVRIL 2013

Date de la convocation : 03/04/2013.

Date d'affichage : 03/04/2013.

L'an deux mil treize, le neuf avril, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Lucien LARIVÉ, Maire.

Présents : Monsieur PICARD Daniel –1^{er} adjoint, Madame LÉLU Elisabeth – 2^{ème} adjointe, Monsieur NOËL Gilles 3^{ème} adjoint, Messieurs et Mesdames les conseillers municipaux MARCHAND Georges, DURAND Marie-Thérèse, BRETON Catherine, DEBRY Benoît, CIUDAD Sébastien, MILLOT Christophe.

Absents excusés : Madame BOCQUET Christiane a donné pouvoir à Madame LÉLU Elisabeth et Monsieur ALEXANDRE Michel a donné pouvoir à Monsieur NOËL Gilles.

Secrétaire de séance : Monsieur MARCHAND Georges.

Le compte rendu de la dernière séance du conseil du 27 Mars 2013 est approuvé par l'ensemble des élus.

L'ordre du jour suivant a été adopté :

- 1 Compte Administratif 2012.
- 2 Compte de Gestion 2012.
- 3 Budget Primitif 2013.
- 4 Lotissement : Compte Administratif 2012 – Budget 2013.
- 5 SIAB du Beuvron : retrait de la commune d'Arthel.
- 6 Chaufferie bois : maîtrise d'œuvre SIEEEN réseau secondaire.
- 7 Hangar stockage plaquettes : maîtrise d'œuvre SIEEEN.
- 8 Caserne de gendarmerie : révision triennale du loyer.
- 9 Réforme des rythmes scolaires : motion implication de la CAF.
- 10 Don de Monsieur CLÉMENT (meuble) : convention.
- 11 Questions diverses.

Sujets rajoutés et acceptés à l'ordre du jour :

- ✱ Convention de mise à disposition de chaleur à la Maison des Services.
- ✱ Ecole primaire : devis rideaux.
- ✱ Château locaux d'hébergement : désignation d'un maître d'oeuvre.
- ✱ Convention Tour du Nivernais Morvan.
- ✱ Subvention Radio Flotteurs.

1 – COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Monsieur Lucien LARIVÉ, Maire, a quitté la séance.

.../...

L'examen du Compte Administratif 2012 fait apparaître en section de fonctionnement un excédent de 238 896,42 € avec des recettes à hauteur de 1 683 371,82 € et des dépenses atteignant 1 444 475,40 €.

Les excédents antérieurs reportés s'élevant à 570 167,91 €, le résultat de clôture se traduit par un solde positif de 809 064,33 €.

Les charges de personnel, premier poste budgétaire, représentent 478 484,00 € soit 33 % des dépenses totales.

Les charges de gestion courante atteignent 433 360 €, soit 30 % des dépenses. Les charges financières en baisse constante depuis 2008, aucun emprunt n'ayant été contracté depuis cette date, s'élèvent à 64 490 € soit 4,46 % des dépenses totales.

La section d'investissement fait apparaître un déficit de 99 784,34 € pour des recettes de 485 270,12 € et des dépenses de 585 054,46 €.

En 2012, les principales réalisations ont porté sur la création d'une bibliothèque, la rénovation de l'intérieur de la salle polyvalente, la réfection de la rue de la Séverie et l'acquisition de l'ancien hangar de chargement et de déchargement de la gare.

Le Compte Administratif 2012 a été adopté à l'unanimité sous la présidence de Monsieur Georges MARCHAND.

Monsieur Lucien LARIVÉ, Maire, a de nouveau pris place au sein du conseil municipal.

2 – COMPTE DE GESTION 2012

Rigoureusement identique au Compte Administratif 2012, le Compte de Gestion de Madame l'Inspectrice des Services des Finances Publiques de Varzy a été approuvé à l'unanimité.

3 – BUDGET DU LOTISSEMENT DU CHATELET

Le budget du lotissement du Châtelet faisant apparaître en 2012 un déficit de 29 428,01 € a été approuvé à l'unanimité.

4 – BUDGET PRIMITIF 2013

Il a été décidé de maintenir les taxes locales à leurs taux antérieurs soit 24,29 % pour la taxe d'habitation, 17,20 % pour le foncier bâti, 49,85 % pour le foncier non bâti et 21,21 % pour la cotisation foncière des entreprises.

Le produit fiscal attendu soit 618 630 € a permis le maintien de ces taux, la part communale des impôts locaux n'augmentera pas en 2013.

Le Budget Primitif 2013 s'équilibre en section de fonctionnement à 1 914 236 €.

Les recettes municipales, stables dans l'ensemble, proviennent de la forêt (50 000 €), des locations d'immeubles (94 000 €) et du produit des ressources fiscales soit 618 630 €.

Les dépenses de personnel, maîtrisées dans l'ensemble, atteignent 320 000 € pour les agents titulaires. Le financement des activités péri scolaires est assuré.

Une enveloppe financière de 140 000 € est consacrée à l'entretien des bâtiments, de la forêt, de l'éclairage public, de la voirie et des réseaux divers du bourg et des hameaux.

.../...

La section d'investissement équilibrée à 1 095 359 €, bénéficiant d'un virement de 443 276 € issu de la section de fonctionnement, prévoit le financement des réalisations suivantes :

- rénovation du chauffage de la caserne de gendarmerie raccordée au réseau de chaleur,
- création d'un lieu de stockage et de séchage de plaquettes forestières,
- rénovation de l'école primaire,
- aménagement du faubourg de Marcy,
- aménagement d'un hébergement de groupe au château répondant aux normes en vigueur,
- réfection du lavoir de Charlay.

5 – RETRAIT DE LA COMMUNE D'ARTHEL – SIAB DU BEUVRON

Le conseil municipal a émis un avis favorable au retrait du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin du Beuvron sollicité par la commune d'Arthel appartenant à la communauté de communes « entre Nièvres et Forêts de Prémery » exerçant la compétence « rivières ».

6 – RENOVATION DU SYSTEME DE CHAUFFAGE DE LA CASERNE DE GENDARMERIE

Le raccordement de la caserne de gendarmerie au réseau chaleur nécessitera l'installation d'un nouveau système de chauffage de ce bâtiment. Le SIEEEN, énergies solidaires, avec lequel est passée une convention assurera la maîtrise d'œuvre des travaux à entreprendre.

7 – STOCKAGE DES PLAQUETTES DE BOIS DE LA CHAUFFERIE REHABILITATION D'UN HANGAR

La réhabilitation d'un hangar (ancien hall de déchargement et de chargement de la gare) utilisé pour le séchage et le stockage de 400 m³ de plaquettes forestières a donné lieu à la passation d'une convention avec le SIEEEN qui assurera la mission de maîtrise d'œuvre. Les principaux travaux prévus porteront sur la reprise et le renforcement des maçonneries, la réfection de la couverture, la reprise du bardage bois, la création d'un dallage et d'un caisson nécessaire au stockage et au séchage des plaquettes forestières.

8 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE CHALEUR A LA MAISON DES SERVICES

La commune de Varzy, depuis Septembre 2012, alimente en chaleur la Maison des Services. Afin de permettre la facturation de l'énergie calorifique fournie, soit 48 % des besoins énergétiques, une convention est passée avec la Communauté de Communes du Val du Sauzay (CCVS).

Le prix de vente de la chaleur sera décomposé en deux parties :

- l'une proportionnelle à la consommation enregistrée,
- l'autre en partie fixe pour l'ensemble des dépenses supportées par la ville de Varzy.

9 – REVISION DU LOYER DE LA CASERNE DE GENDARMERIE

A la suite de l'expiration de la première période triennale et compte tenu de l'évolution de l'indice du coût de la construction, le loyer annuel de la caserne de gendarmerie est porté de 49 660 € à 54 487 €.

.../...

10- REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

En vue de la mise en place dès Septembre 2013 de la réforme des rythmes scolaires, une première réunion de concertation a associé élus, enseignants et parents d'élèves délégués aux conseils d'écoles. Un questionnaire a été adressé aux familles. Une nouvelle réunion rassemblera l'ensemble des parents.

Le conseil municipal s'est associé à la motion du Conseil Général émettant le souhait que la Caisse Nationale des Allocations Familiales s'implique dans la mise en place des activités extra scolaires, au titre des contrats enfance jeunesse.

11 – DON D'UN MEUBLE

La famille CLÉMENT a fait le don à la ville d'un meuble ancien, de style néo-gothique, qui sera placé dans le bureau de Monsieur le Maire.

12 – ECOLE PRIMAIRE - DEVIS RIDEAUX

L'atelier Bois Création Duval attributaire du lot menuiserie lors des travaux de rénovation de l'école primaire, en cours d'exécution, a chiffré à 3 647,80 € TTC la fourniture et pose de 10 rideaux occultant M1, à enroulement par chaînette. Ce devis est accepté.

13 – CHATEAU – MISE AUX NORMES D'UN LOCAL D'HEBERGEMENT

Mme Camille BENTEJAC, Architecte DPLG, assurera la maîtrise d'œuvre des travaux de remise aux normes d'un local d'hébergement du château.
Les honoraires prévus s'élèvent à 12 800 € HT.

13 – TOUR DU NIVERNAIS MORVAN

Une convention sera passée avec le comité d'organisation du 37^{ème} Tour du Nivernais Morvan dont la 4^{ème} étape arrivera à Varzy, place de l'église, le samedi 15 Juin 2013.

14 – SUBVENTION « RADIO FLOTTEURS FM »

Une subvention de 150 € sera allouée à « Radio Floteurs FM » qui consacre une rubrique hebdomadaire aux événements locaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30 mn.

Le Maire,

Lucien LARIVÉ